

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2019 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/12/2019.

Le maire,

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, Mme BERTRAND BIEGEL, M. PFEIFFER, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme WERBICKI, Mme SCHMITT, M. HUBERTY, M. SORDEL, Mme MILLOT HUMBERT, Mme CHAUCHARD, M. DURAND, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme FLOQUET, Mme DIDRAT SŒUR, M. BOILLON et M. VOINSON.

Étaient absents excusés : M. LEMINEUR, M. QUQUE, M. LAPORTE, Mme NOSLIER, Mme COURTIN, Mme SCHOTT, Mme MACHADO BESSON et M. BRENDLIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. LEMINEUR à Mme BERTRAND BIEGEL

M. QUQUE à M. FLAMAND

M. LAPORTE à Mme CHEVREUX

Mme SCHOTT à M. PFEIFFER

Mme MACHADO BESSON à M. MACHADO

Un scrutin a eu lieu, M. PFEIFFER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Fonctionnement de l'école de musique – Année 2020
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Pour financer les frais de fonctionnement 2020 de l'école municipale de musique, il convient de solliciter auprès du conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle une subvention au titre du contrat territorial de développement durable.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite auprès du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle l'attribution d'une subvention au titre du contrat territorial de développement durable pour financer les frais de fonctionnement de l'école municipale de musique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Denis MACHADO